



Notification de dette de la CAF pour un trop perçu de ALS

Par **doudou2**, le **06/07/2016** à **15:40**

Bonjour,

Pouvez vous m'éclairer sur le sujet suivant:

Je suis étudiante en pharmacie en 5ⁱè année et jusqu'à maintenant je percevais mon Allocation Logement Sociale.

A partir d'octobbre 2015 la CAF à procédé à la régularisation de mes droits aux prestations familiales et augmentée de 48€54 par mois.

Le 09 juin 2016 la CAF à modifié ma situation professionnelle et étudié mes droits ou elle me dit que j'ai trop perçu et me diminue la somme de 48€54 par mois et me demande de rembourser.

Après un courrier ou j'ai dit que je contestais cet indu et demandé une explication, la CAF me répond que c'est suite à mon affiliation (obligatoire) a MNH DU 16/11/2016 et que je suis considérée comme étudiante salariée.

J'aimerais savoir comment la CAF me calcule l'ALS. et que doit-je faire, à savoir que je suis rattachée fiscalement à mes parents et que mes revenus ne dépassent pas le seuil à déclarer. En 5ⁱè année je fais un stage à l'hôpital en demi journée et suis payée 200€ par moi. Merci aux personnes qui veulent bien m'aider.